

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/01/19	10/11/19	B19-09013

1. Intitulé du projet

Projet d'extension du Drive

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARREFOUR HYPERMARCHES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Pascal DRAY

RCS / SIRET

4 5 1 3 2 1 3 3 5 0 1 8 4 9

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste, sur un terrain d'assiette d'environ 6 ha, en l'extension du Drive de l'hypermarché CARREFOUR, qui développera une surface plancher supplémentaire de 193 m².

4.2 Objectifs du projet

L'opération a pour but le développement de l'activité Drive et la préparation de commandes de l'hypermarché CARREFOUR. L'extension des réserves et du local d'entreposage des colis préparés dédiés au drive permettront l'amélioration des conditions de travail et la sécurisation du site dans un bâtiment adapté. L'objectif général du projet est une meilleure adaptation aux besoins et demandes des clients répondant ainsi à l'évolution des modes de consommation. Il ne s'agit pas de générer des flux supplémentaires significatifs, les accès et nombre de pistes seront conservés en l'état.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont se dérouler en plusieurs phases :

- Fondation
- Construction des bâtiments

Le début des travaux est envisagé en septembre 2020 pour une durée de 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concerne le fonctionnement du Drive, qui sera identique au fonctionnement actuel. Le projet d'extension du Drive générera 17 véhicules/jour/sens de plus qu'aujourd'hui. A l'heure de pointe du soir (période la plus chargée), la génération du projet sera de 3 véhicules/heure/sens.

L'augmentation du trafic induite par le projet commercial reste extrêmement limitée avec un maximum de +0,1% à +0,4% d'évolution du trafic sur les voies de desserte du site. Les estimations de réserves de capacité montrent qu'aucune dégradation liée au projet n'est à prévoir sur les carrefours desservant le projet. L'étude de trafic réalisée conclue que le projet d'extension du carrefour Drive sur la commune de Soyaux n'aura aucun impact sur la circulation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire valant Autorisation d'Exploitation Commerciale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher créée (extension du Drive)	193 m ²
Surface parcellaire	63659 m ²
	18021 m ²
DRIVE:	
Emprise au sol des pistes	376 m ²
Emprise au sol des auvents	120 m ²
Emprise zone Colis préparés	115 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 12' 40" 17E Lat. 4 5° 3 8' 12" 37N

Adresse du projet :

Avenue du Général de Gaulle
16800 SOY AUX

Parcelle n°231, 491, 492 section AM
n° 8, 9, 320, 321 section AP

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches : ZNIEFF de type 1 "Brande de Soyaux" (540006879), à proximité immédiate à la pointe Nord-Est du terrain d'assiette du projet, mais à environ 180 m du projet d'extension du drive, « Vallée de l'Anguienne » (540003213), situé à environ 560 m au Sud et ZNIEFF de type 2 : "Vallée calcaire péri-angoumoise" (540007614), en superposition avec la ZNIEFF de type 1 "Vallée de l'Anguienne", à environ 560 m au Sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est compris dans la ZRE 1601 (Arrêté préfectoral du 24 mai 1995 - Annexe A). L'opération sera alimentée par le réseau d'eau potable de la ville. Aucun pompage n'est prévu.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 « Vallées calcaires péri-angoumoises » (FR5400413) est le plus proche du projet, localisé à 560 m environ au Sud de l'aménagement
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est connecté au réseau d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de l'extension se situe sur des zones déjà imperméabilisées. Aucune surface supplémentaire ne sera imperméabilisée
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'extension et du réaménagement du site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le périmètre même du projet, les habitats déjà totalement anthropisés laissent peu de place à l'expression d'une réelle biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : le trafic sera principalement dû à la circulation des camions et des engins évoluant sur le site. En phase exploitation : le projet va générer du trafic se limitant à la desserte du Drive. Une étude de trafic a été réalisée : Le projet d'extension du Drive générera 17/véhicules/jour/sens de plus qu'aujourd'hui. L'étude de trafic conclue que le projet d'extension du Drive n'aura aucun impact sur la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux : La circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires.</p> <p>L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviennent des éclairages extérieurs (parking et abords).</p> <p>Les éclairages intérieurs et extérieurs seront en LED pour une gestion plus économe de l'énergie</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune surface supplémentaire ne sera imperméabilisée : la gestion des eaux pluviales en exploitation n'est donc pas affectée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment est déjà connecté au réseau d'assainissement collectif pour le rejet d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.</p> <p>En phase exploitation : Une zone de tri sélectif est implantée au sein des réserves de l'hypermarché. Un local biodéchets est également aménagé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé sur une zone à enjeu faible en termes de biodiversité (zone déjà anthropisée et totalement imperméabilisée). Il ne portera atteinte à aucune espèce floristique ou faunistique à enjeu remarquable. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à prévoir en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales sont déjà gérées de manière qualitative et quantitative. Par ailleurs, le site projet est situé en continuité de la trame urbaine existante et ne constitue pas de rupture dans les continuités écologiques du secteur. Une étude de trafic a été réalisée et conclue que le projet d'extension du Drive n'aura aucun impact sur la circulation.

Considérant tout ces éléments, le projet ne génère que des incidences négligeables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - CERFA n°14734 Annexe 2 - Plan de situation Annexe 3 - Plan cadastral Annexe 4 - Plan des abords Annexe 5 - Plan de masse état des lieux Annexe 6 - Plan de masse projet Annexe 7 - Diagnostic écologique avec photos

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Toulouse

le,

08.10.2019

Signature





Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc, en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. La responsabilité du constructeur quant à la validité des ouvrages

MARRAUD INGENIERIE

MARRAUD Ingénierie Sud
4 rue Pierre Mendès France - BP 60 - 47552 BOE
Tél : 05 53 48 20 00 - Fax : 05 53 95 68 17

Opération : Extension du drive

Adresse du projet : AV Du Général DE GAULLE - 14800 SOYAUX

Maître d'ouvrage : CARREFOUR HYPERMARCHES
1 RUE JEAN MERMOZ
9 1000 EVRY

AUTORISATION
D'EXPLOITATION
COMMERCIALE

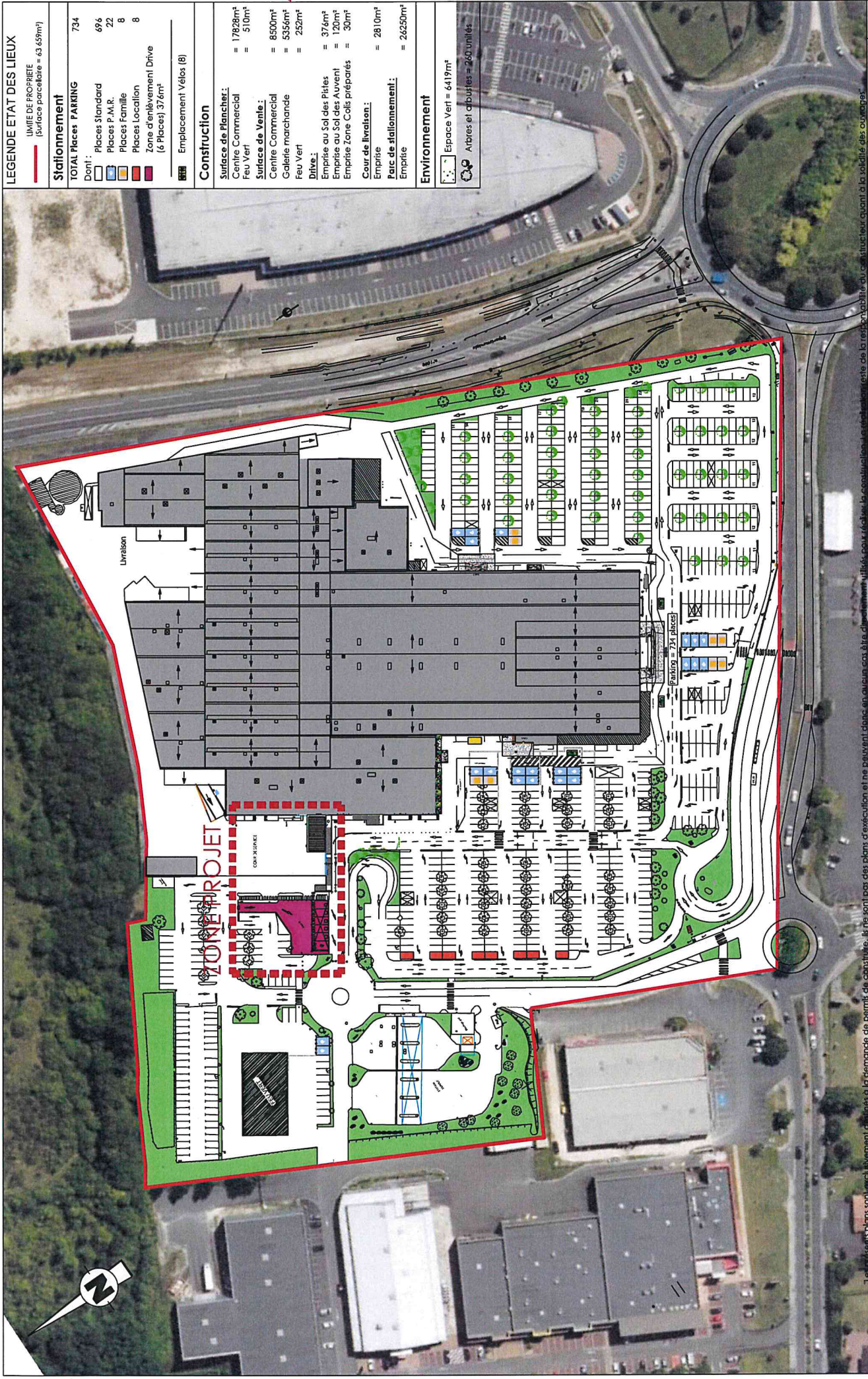
Dessiné par J.M.
Chef de projet :
Chargé d'affaire : A. Garreau

VUE AERIEENNE

Date : 27/09/2019
Indexe : 0
Echelle : 1:2000

AEC

02



LEGENDE ETAT DES LIEUX

— LIMITE DE PROPRIETE (surface parcelaire = 63 659m²)

Stationnement

734

Dont :

- 69% Places Standard
- 22 Places P.M.R.
- 8 Places famille
- 8 Places Location
- 8 Zone d'enlèvement Drive (6 Places) 376m²

TOTAL places PARKING

Construction

Surface de Plancher :

- Centre Commercial = 17828m²
- Feu Vert = 510m²

Surface de Vente :

- Centre Commercial = 8500m²
- Galerie marchande = 5356m²
- Feu Vert = 252m²

Drive :

- Emprise au Sol des Pistes = 376m²
- Emprise au Sol des Auvents = 120m²
- Emprise Zone Collis préparés = 30m²

Cour de livraison :

- Emprise = 2810m²

Parc de stationnement :

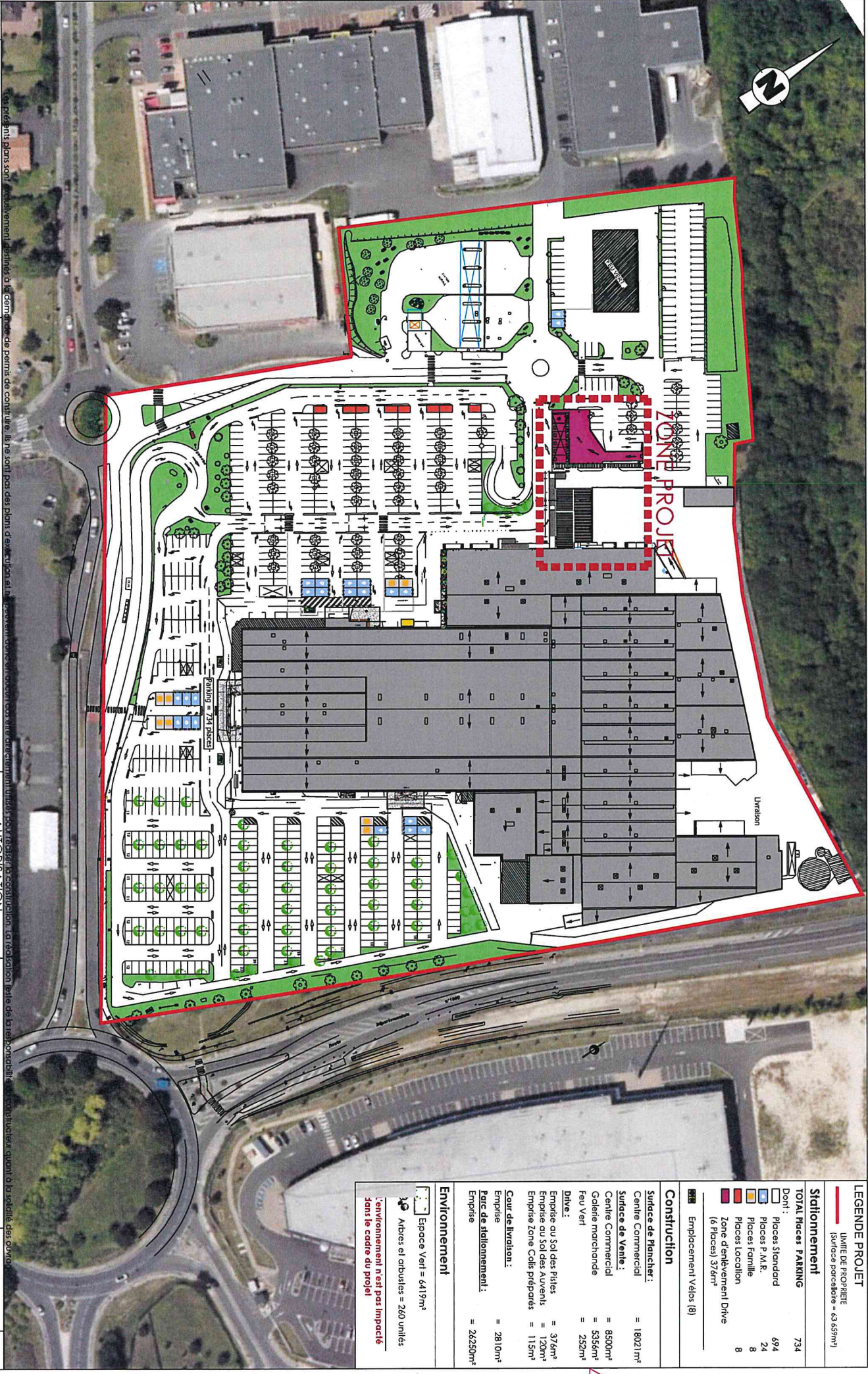
- Emprise = 26250m²

Environnement

- Emprise Vert = 6419m²
- Albres et arbustes = 260 unités

<p>MARRAUD INGENIERIE</p> <p>MARRAUD Ingénierie Sud 4 rue Pierre Mendès France - BP 60 - 47552 BOE Tél : 05 53 48 20 00 - Fax : 05 53 95 68 17</p>	<p>Opération : Extension du drive</p> <p>Adresse du projet : AV Du Général DE GAULLE - 14800 SOYAUX</p> <p>Maître d'ouvrage : CARREFOUR HYPERMARCHES 1 RUE JEAN MERMOZ 91000 EVRY</p>	<p>AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE</p> <p>Destiné par J.M. chef de projet : Chargé d'affaire : A. Gazeou</p>	<p>PLAN DE MASSE ETAT DES LIEUX</p> <p>Date : 27/09/2019</p> <p>Indice : 0</p>	<p>AEC</p> <p>03a</p>
	<p>Scale : 1:1250</p>	<p>Scale : 1:1250</p>	<p>Scale : 1:1250</p>	<p>Scale : 1:1250</p>

Les présents plans sont l'œuvre de l'ingénieur et ne peuvent être utilisés par des tiers sans l'autorisation écrite de la responsabilité du constructeur quant à la validité des ouvrages.



LEGENDE PROJET
 LIMITE DE PROPRIÉTÉ
 (surface parcelaire = 43.659m²)

Stationnement

TOTAL Places PARKING	734
Dont :	
Places Standard	694
Places P.M.R.	24
Places Famille	8
Places location	8
Zone d'enlèvement Drive (6 Places) 376m ²	

Emplacement Vélos (8)

Construction

Surface de Plancher :	= 18021m ²
Centre Commercial	
Surface de Vente :	
Centre Commercial	= 8500m ²
Galerie marchande	= 5356m ²
Feu Vert	= 252m ²
Dive :	
Empise au Sol des Piédes	= 376m ²
Empise au Sol des Auvents	= 120m ²
Empise Zone Collis préparés	= 115m ²

Cour de livraison : = 2910m²

Empise Parc de stationnement : = 26250m²

Empise

Environnement

Espace Vert	= 6419m ²
Arbres et arbustes	= 260 unités

L'environnement n'est pas impacté dans le cadre du projet

MARRAUD INGENIERIE

MARRAUD Ingénierie Sud
 4 rue Pierre Mendès France - BP 60 - 47552 BOE
 Tél : 05 53 48 20 00 - Fax : 05 53 95 68 17

Opération : Extension du drive
 Adresse du projet : AV Du Général DE GAULLE - 16800 SOYAUX

Maître d'ouvrage : CARREFOUR HYPERMARCHES
 1 RUE JEAN MERMOZ
 91000 EVRY

AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE

Destiné par J.M.
 Chef de projet : A. Gagneau
 Chef de chantier : A. Gagneau

PLAN DE MASSE PROJET

Date : 27/09/2019
 Revue : 03/09/2019

Indice : 0
 Echelle : 1:1250

AEC

03b

Demande d'examen au cas par cas
Annexe : Diagnostic écologique
Projet d'extension du Drive
SOYAUX (16)



ÉDEA environnement

505, chemin des Ramiers – 82100 Castelsarrasin
06 89 68 66 42
edeavenvironnement@yahoo.fr
www.edeaenvironnement.fr
n° immatriculation : 804 212 694 / RCS Montauban



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
2. LOCALISATION DU PROJET	4
3. RESSOURCE EN EAU	7
4. CONTEXTE ECOLOGIQUE	7
4.1. ZONAGES REGLEMENTAIRES	7
4.2. LES ZNIEFF ET ZICO	9
5. LES TERRAINS DU PROJET	10
5.1. BIO EVALUATION	10
6. CONCLUSION	12

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du projet	4
Carte 2 : Occupation du sol	5
Carte 3 : Localisation de la zone de travaux.....	6
Carte 4 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	8
Carte 5 : Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF	9
Carte 6 : les habitats dans l'emprise du terrain	10

1. PREAMBULE

Le projet d'extension du Drive de l'hypermarché Carrefour sur la commune de Soyaux (16), consiste, sur un terrain d'environ 6 ha déjà aménagé, en la construction d'un bâtiment d'une surface plancher de 193 m². Ce type d'aménagement doit faire l'objet d'une demande préalable au cas par cas, conformément à la rubrique 39° de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement, le terrain d'assiette étant compris entre 5 et 10 ha.

Afin de permettre d'identifier les enjeux éventuels au niveau des milieux naturels et de la biodiversité, une expertise écologique, objet du présent rapport, a été réalisée le 25 août 2019.

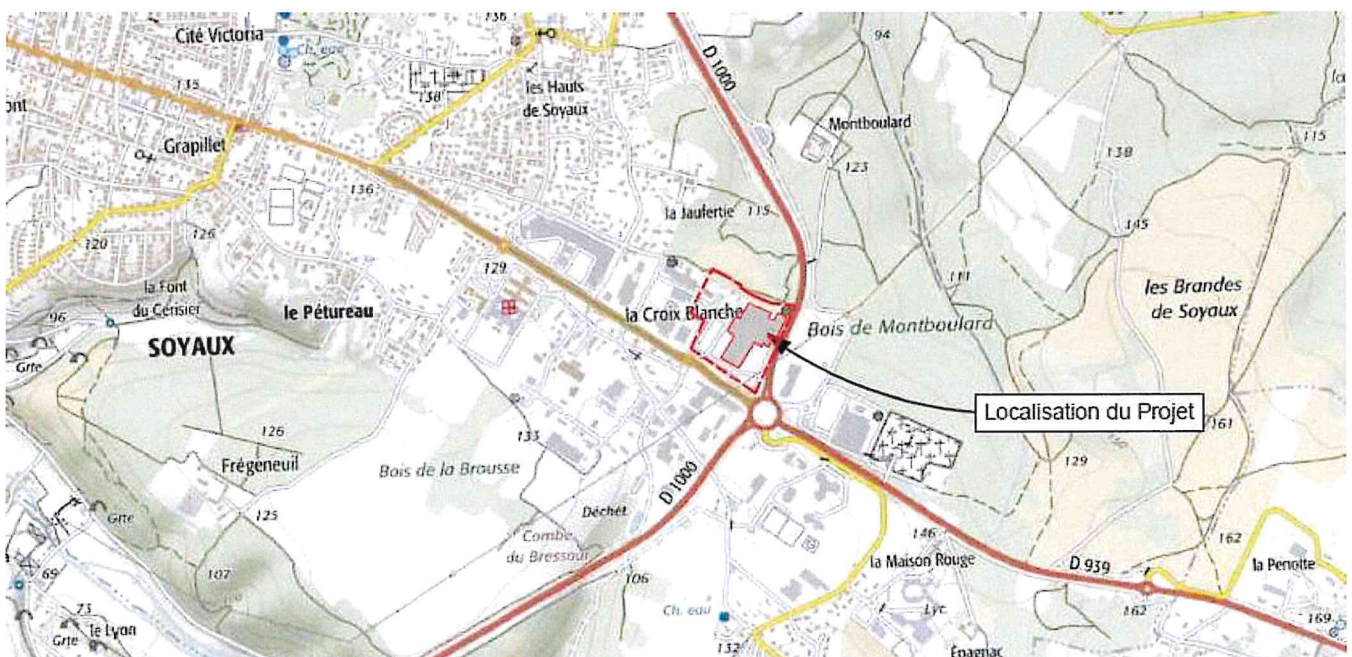
Cette expertise, (se déroulant en une visite de site) a été principalement ciblée sur la recherche d'éventuelle espèce protégée. Elle permet ainsi d'évaluer les potentialités d'accueil de la faune protégée.

2. LOCALISATION DU PROJET

Le projet d'aménagement est situé dans le **département de Charente (16)**, sur le territoire de la **commune de SOYAUX**, au lieu-dit « Légugnon », sur les parcelles n°231, 491, 492, section AM et parcelles n° 8, 9, 320 et 321 section AP.

Situé à environ 1,7 km à l'Est du centre-ville, le périmètre est délimité par :

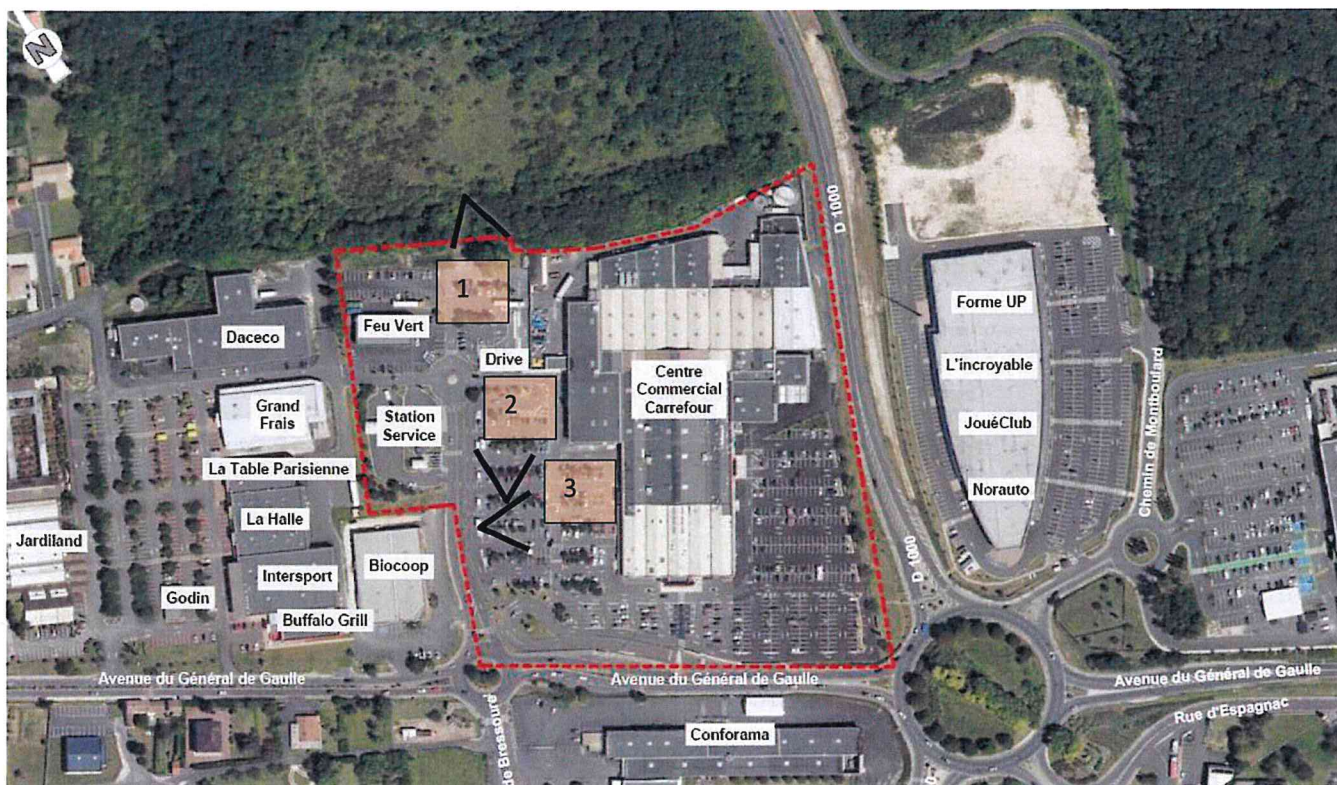
- A l'Est, au Sud et à l'Ouest par des bâtiment d'activités et leurs parkings,
- Au Nord par un espace boisé.



Carte 1 : Localisation du projet

Le terrain actuel est occupé par l'hypermarché Carrefour, son drive actuel, un centre commercial et des parkings.

La carte ci-dessous permet de visualiser l'occupation du sol dans l'emprise et aux abords du projet.



Carte 2 : Occupation du sol



Photo 1 : état actuel du terrain

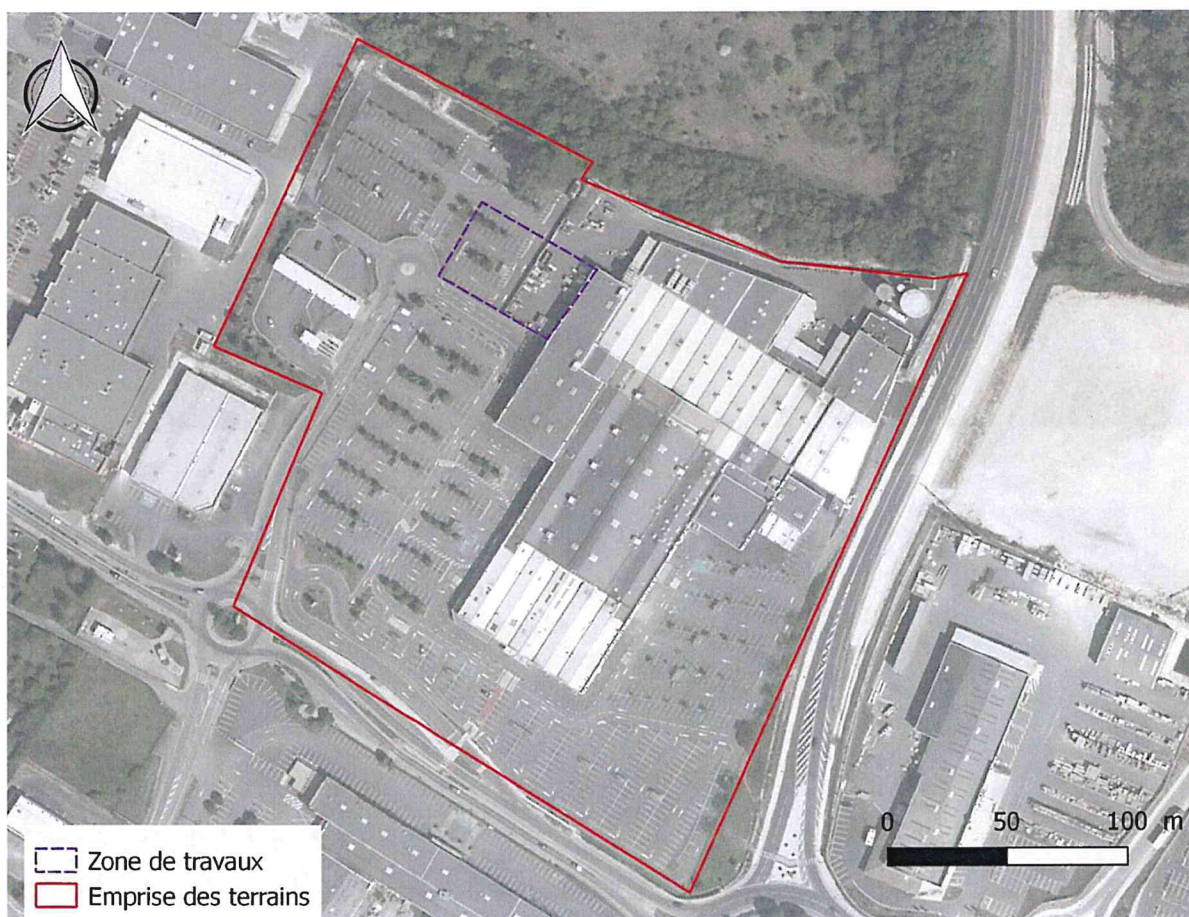


Photo 2 : état actuel du terrain



Photo 3 : état actuel du terrain

Le secteur de travaux concerne uniquement la zone du Drive.



Carte 3 : Localisation de la zone de travaux

3. Ressource en eau

La commune de Soyaux est située au sein d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE), c'est-à-dire une zone où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

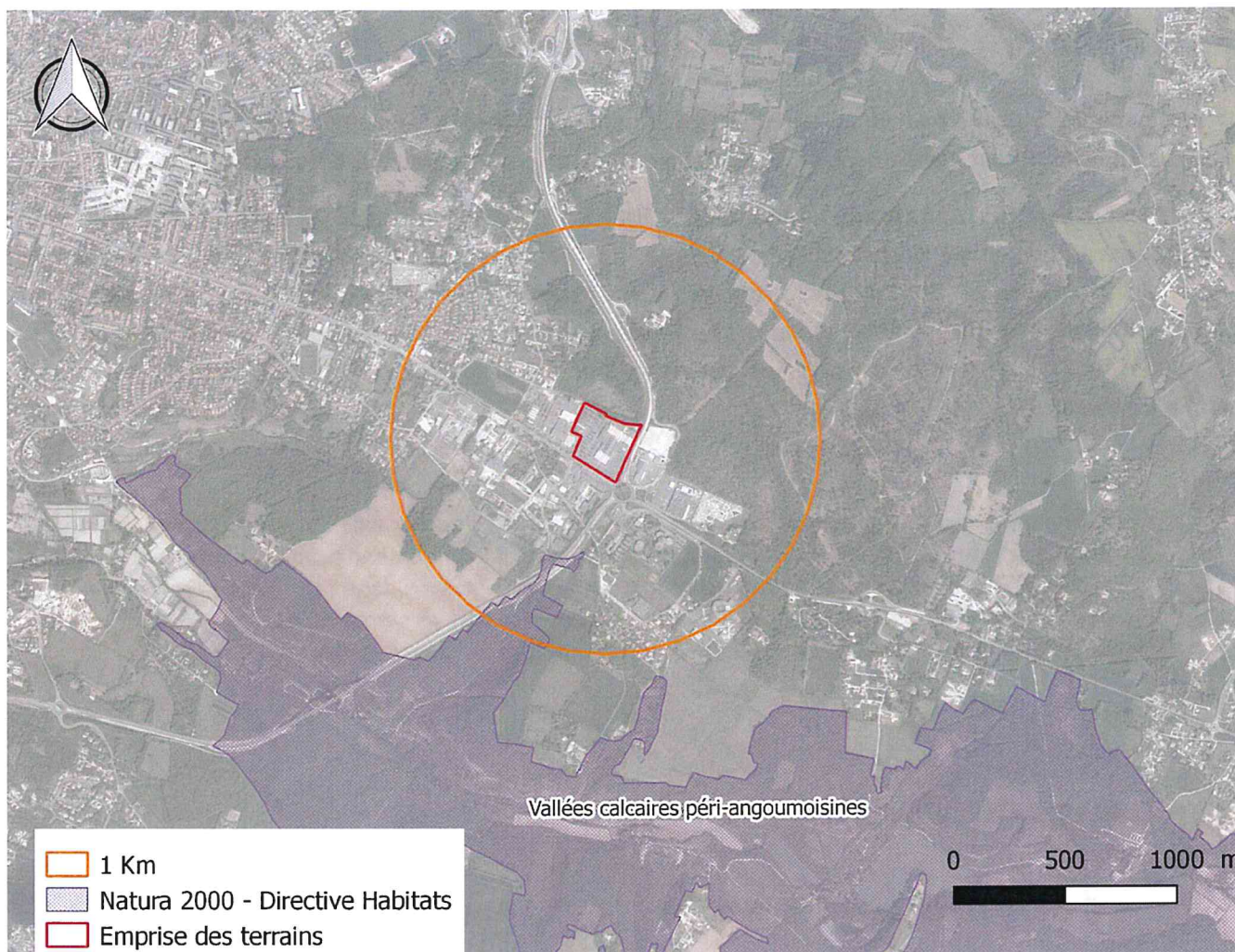
Les ZRE sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans les ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

- **Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet. Par ailleurs, le projet d'extension est prévu sur une cour de livraison déjà imperméabilisée. Aucune imperméabilisation supplémentaire n'est donc prévue dans le cadre du projet. La collecte des eaux sur le toit de l'extension sera équivalente à la collecte des eaux actuelle sur cet espace déjà imperméabilisé.**
- **Le projet d'extension n'est donc pas soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau**

4. Contexte écologique

4.1. Zonages règlementaires

Le site Natura 2000 « Vallées calcaires péri-angoumoises » (FR5400413) est le plus proche du projet, localisé à 560 m environ au Sud de l'aménagement.

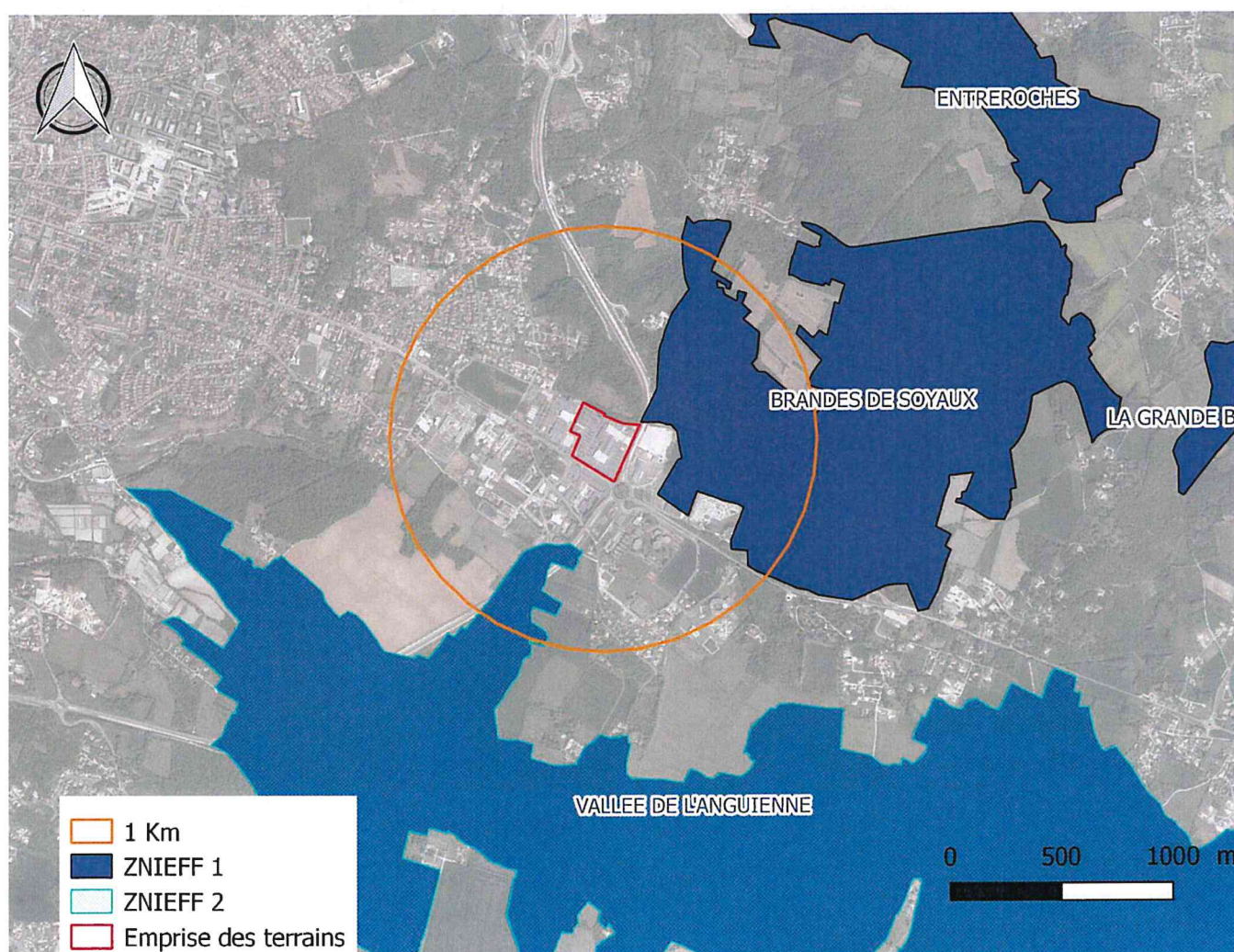


Carte 4 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

4.2. Les ZNIEFF et ZICO

Plusieurs ZNIEFF sont situées à proximité du projet d'extension

- ZNIEFF de type 1 : « Brande de Soyaux » (540006879), à proximité immédiate à la pointe Nord-Est du terrain d'assiette du projet, mais à environ 180 m du projet d'extension du drive.
- ZNIEFF de type 1 : « Vallée de l'Anguienne » (540003213), situé à environ 560 m au Sud
- ZNIEFF de type 2 : « Vallée calcaire péri-angoumoise » (540007614), en superposition avec la ZNIEFF de type 1 « Vallée de l'Anguienne », à environ 560 m au Sud.

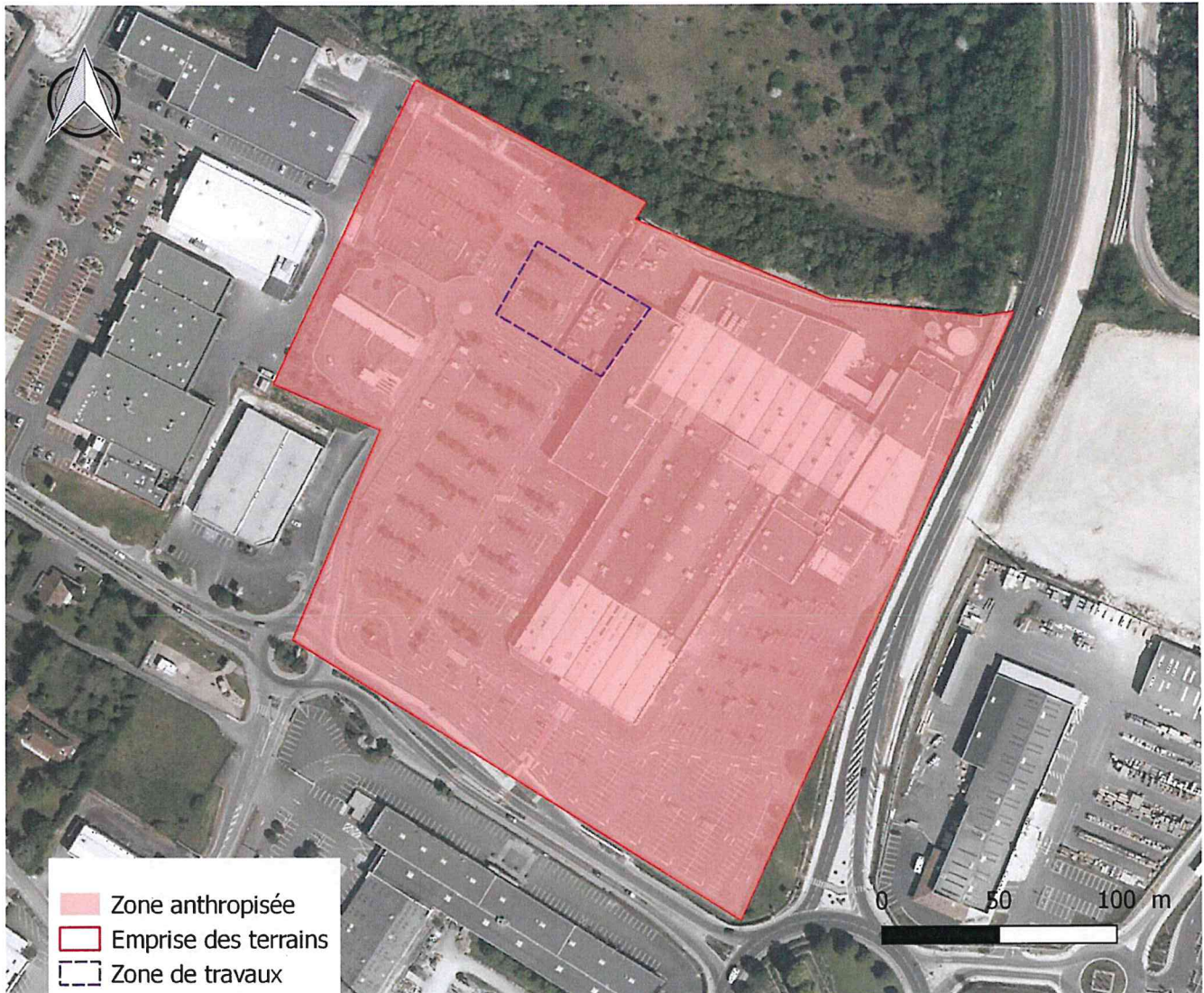


Carte 5 : Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF

- En raison de l'éloignement du projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche, aux milieux urbanisés les séparant, et en absence d'une relation hydraulique directe, aucun impact n'est ici envisagé.

5. Les terrains du projet

La campagne de terrain a permis de recenser un seul habitat au sein du périmètre d'aménagement : une zone anthropisée, qui laisse peu de place à l'expression d'une réelle biodiversité.



Carte 6 : les habitats dans l'emprise du terrain

5.1. Bio évaluation

Habitats et flore

Il s'agit d'un habitat totalement artificialisé (cour de livraison asphaltée), où seules quelques espèces végétales rudérales ont pu s'installer très ponctuellement au niveau de creux ou de failles dans l'asphalte (essentiellement quelques pieds de pissenlit, plantain lancéolé, séneçon commun et vergerette du canada).

Aucune espèce d'importance communautaire ou d'intérêt n'a été recensée dans la zone d'étude.

Faune

Au niveau de la faune, seuls deux espèces d'oiseaux communes ont pu être observés, survolant le secteur du projet (Tourterelle turque et Merle noir), rejoignant l'espace boisé situé en limite Nord du périmètre d'aménagement.

L'évaluation de la valeur écologique des habitats observés sur le terrain est basée sur la prise en compte de plusieurs critères :

- La typicité : elle correspond à la représentativité des espèces indicatrices de l'habitat telles qu'elles sont citées dans les différentes typologies nationales et régionales
- La valeur patrimoniale des espèces végétales constitutives de l'habitat.
- La fréquence de l'habitat au niveau national et local (régional et départemental).

Classes d'enjeu	Critères de classement
Majeur	Bonne typicité de l'habitat (plus de 2/3 des espèces indicatrices présentes) Surfaces restreintes de l'habitat aux échelles nationales, régionales et départementales Une ou plusieurs espèces végétales patrimoniales aux échelles nationales et/ou européennes
Fort	Typicité de l'habitat moyenne à bonne (nombre d'espèces indicatrices comprises entre 1/3 et 2/3) Surfaces restreintes de l'habitat aux échelles régionales et départementales Une ou plusieurs espèces végétales patrimoniales aux échelles nationales, régionales et départementales ou plusieurs espèces végétales peu communes aux échelles régionales et départementales
Moyen	Typicité de l'habitat moyenne (autour de 1/3 des espèces indicatrices présentes) Surfaces relativement importantes de l'habitat aux échelles régionales et départementales Pas d'espèces végétales protégées et/ou quelques espèces végétales peu communes aux échelles régionales et départementales
Faible	Faible typicité de l'habitat (moins de 1/3 des espèces indicatrices présentes) Surfaces importante aux échelles régionales et départementales Pas d'espèces protégées ou peu communes aux échelles régionales et départementales
Très faible	Habitat artificialisé et/ou fortement anthropisé Espèces végétales communes voire exogènes

→ Dans le cas présent, la valeur écologique de l'habitat observé sur les terrains du projet est donc très faible.

6. Conclusion

Les terrains du projet sont situés dans un cadre urbain.

Dans le périmètre même du projet, les habitats déjà totalement anthropisés laissent peu de place à l'expression d'une réelle biodiversité.

Les incidences peuvent être définies en 4 types :

- impacts temporaires,
- impacts permanents
- impacts directs
- impacts indirects,.

Le projet d'extension est susceptible de générer plusieurs types d'incidences décrites dans le tableau suivant :

Impacts potentiels	Type	Incidences potentielles du projet sur les sites NATURA 2000	Impact
Destruction d'un habitat	Direct permanent	Habitat totalement artificialisé	Négligeable
Destruction d'une espèce	Direct permanent	Aucune espèce d'intérêt n'a été mise en évidence. Les seules espèces observées sont toutes des espèces très mobiles.	Faible
Dégradation ou altération de l'habitat	Direct permanent/ou temporaire	Susceptible d'être source de pollution pour les milieux alentours. Des précautions seront prises pour éviter l'altérations des milieux naturels alentours. (Pas de travaux par grands vents)	Faible
Perturbations liées au bruit lors des travaux	Direct temporaire	Concerne particulièrement l'avifaune qui sera susceptible de fuir les milieux alentours proches. Les travaux n'auront lieu que la journée	Faible
Effet de cloisonnement	Indirect permanent	Inexistant	nul

Impacts du projet sur les habitats, la faune et la flore

Habitats, flore et faune	Type	Incidences
Habitats naturels	L'habitat étant totalement artificialisé, le risque de destruction directe est très faible. Concernant l'altération de l'habitat, les terrains du projet étant situés à proximité de la ZNIEFF « Brande de Soyaux », il est possible que lors de la phase chantier, des poussières soient générées, provoquant une dégradation des habitats à proximités et utilisé par la faune. Les travaux n'auront pas lieu par vent fort. De plus, ces impacts resteront limités dans le temps.	Très faibles à nulles
Flore	Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire n'a été recensée. Par ailleurs, seules quelques espèces rudérales et pionnières ont réussi à pousser dans des creux ou failles de l'asphalte.	Nulles
Faune	Les terrains du projet ne sont pas du tout attractifs pour la faune.	Faibles

➔ Seuls des enjeux faibles à négligeables ont été mis en évidence, d'un point de vue écologique, la totalité de l'extension prévue se situant sur des zones déjà imperméabilisées (asphalte). Aucune surface supplémentaire ne sera imperméabilisée.

Mesures de réduction

Quelques précautions et aménagements seront pris dans le cadre du projet afin de réduire l'impact sur la faune et de favoriser le maintien de la biodiversité :

- -Maintien de toutes les plantations déjà en place (plantations sur les parkings à proximité de la zone de travaux),
- Mesure de réduction en faveur de la faune (oiseaux) : Les périodes théoriquement les plus sensibles, sont les périodes de reproduction. La période optimale de démarrage des travaux se situera en automne/hiver, lorsque la plupart des espèces ne sont plus en phase de reproduction. Ainsi, les travaux pourront s'effectuer de septembre à mars.
- Suspension des travaux en cas de grands vents pour éviter l'envol de poussière sur les milieux naturels alentours.

➔ Ainsi, les travaux et l'aménagement projetés n'auront pas d'impact négatif notable sur la biodiversité du secteur.

